

Demande de création d'une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite (PMR)

La demande est faite par :

- ☐ La personne titulaire de la Carte Mobilité Inclusion mention Stationnement
- ☐ Un parent d'un enfant en situation de handicap
- ☐ Une personne domiciliée chez la personne en situation de handicap

NOM et Prénom de la personne titulaire de la carte :

Adresse complète :

Téléphone :

Adresse mail :

La demande doit être accompagnée :

- D'une copie de la **carte d'identité** de la personne titulaire de la Carte Mobilité Inclusion mention Stationnement (recto-verso)
- D'une copie de la **Carte Mobilité Inclusion mention Stationnement** (recto-verso)

La demande doit être envoyée au :

Cabinet du Maire

66 rue de Paris 95500 GONESSE

Date et Signature



Afin de créer une place de stationnement PMR, plusieurs critères doivent être respectés. Une étude de votre demande sera effectuée par les services afin de connaître la faisabilité. Une place de stationnement PMR, même créer devant le domicile, n'est pas nominative.

Toute personne titulaire de la Carte Mobilité Inclusion mention Stationnement pourra bénéficier de cette place.